



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0366

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Club des villes et territoires cyclables (CVTC) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charlot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0366**

commission principale :

objet : **Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Club des villes et territoires cyclables (CVTC) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 décembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le CVTC est un réseau de collectivités territoriales engagé pour le développement de l'usage du vélo au quotidien et de la mobilité durable. Créée en 1989, cette association rassemble aujourd'hui plus de 2 000 collectivités territoriales : communes, intercommunalités, départements et régions, représentant plus de 40 millions d'habitants.

Force de propositions, le Club est un acteur majeur en matière de promotion de l'usage du vélo au quotidien, des modes actifs et des politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables. Il participe à tous les grands débats, en France et à l'étranger, pour un meilleur partage de la rue, pour l'aménagement de zones apaisées, pour la sécurité des cyclistes et des piétons et pour encourager les mobilités durables.

En France, le Club travaille en lien avec les acteurs associatifs, industriels et économiques pour impulser la prise en compte du vélo dans les politiques nationales. Au niveau européen et à l'international, il fédère un réseau d'associations nationales de collectivités territoriales afin de permettre une meilleure coopération entre les acteurs pour le développement du vélo.

L'adhésion permettrait à la Métropole, notamment, de :

- rejoindre un réseau d'échanges national, favoriser les échanges entre les collectivités et partager l'expérience de villes européennes,
- partager des pratiques à l'occasion de congrès, rencontres thématiques etc.,
- bénéficier d'un centre de ressources et de prospective (observatoire des mobilités actives, observatoire de l'indemnité kilométrique vélo, etc.),
- participer aux échanges sur le plan national vélo. Les élus du Club sont parties prenantes des groupes de travail et de la réflexion sur sa mise en œuvre.

En conséquence, il est donc proposé que la Métropole devienne membre de l'association CVTC.

Il est également proposé au Conseil de désigner un représentant de la Métropole pour siéger dans les instances de l'association pour la durée du mandat en cours.

Le montant prévisionnel de la cotisation annuelle s'établit à 16 600 € ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

- 1° - **Approuve** l'adhésion de la Métropole à l'association CVTC.
- 2° - **Autorise** monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.
- 3° - **Désigne** monsieur Fabien BAGNON en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'association CVTC.
- 4° - **Les dépenses** de fonctionnement seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 pour un montant de 16 600 €- chapitre 011 - opération n° 0P28O2303.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.